



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**
Bureau de la coordination interministérielle
et des politiques publiques

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Ordre du jour de la séance du mardi 16 avril 2024
préfecture - salle Oudon

14h30 – dossier examiné : Création d'un point permanent de retrait E. LECLERC DRIVE composé de 6 pistes de ravitaillement avec bornes à Evron.

Description du projet :

En application de l'article L. 752-1 du code du commerce, la société FIMADIS, sise rue du Prieuré à Mayenne, propriétaire de l'ensemble immobilier objet de la demande, cadastré Section B sous les numéros 584 et 605 à Evron, a déposé en mairie d'Evron le 13 février 2024 une demande de permis de construire (PC n° 053 097 24 M1005) valant autorisation d'exploitation commerciale, portant sur la création d'un point permanent de retrait E. LECLERC DRIVE, situé 25 route de Sillé-le-Guillaume à Evron, composé de 6 pistes de ravitaillement avec bornes, correspondant à une surface de retrait de 590,72 m², destiné à compléter le service guichet de retrait piétons/cyclistes E. LECLERC relais, installé depuis le 05/12/2023.

Cette demande, **enregistrée** par le secrétariat de la CDAC sous le **numéro 2024-01** à la date du **20 février 2024**, sera examinée par la commission le 16 avril 2024.